

2.—Terrains d'atterrissage selon la catégorie et l'exploitant, par province, 1^{er} avril 1967

Catégorie et exploitant	T.-N.	P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qué.	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.	T. N.-O.	Yukon	Total
Aéroports autorisés													
Ministère des Transports...	3	1	3	2	9	18	4	4	5	22	13	3	87
Municipalités.....	3	1	5	25	21	7	16	23	19	3	1	3	123
Particuliers.....	3	1	1	4	30	40	5	10	16	3	1	—	114
Héliports													
Ministère des Transports...	—	—	1	1	—	—	—	—	—	—	—	—	2
Particuliers.....	—	—	—	—	4	9	1	—	—	9	1	1	25
Aérodromes non autorisés													
Ministère des Transports...	2	—	—	—	1	5	1	1	—	8	5	5	28
Municipalités.....	3	—	2	2	7	7	4	28	49	16	2	4	124
Particuliers.....	2	—	3	10	19	22	33	104	38	73	16	2	322
Abandonnés ou inconnus...	5	—	—	—	12	16	2	8	1	26	—	—	70
Héliports.....	—	—	—	—	—	2	—	—	—	5	—	—	7
Bases d'amerrissage autorisées													
Ministère des Transports...	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	1	—	4
Municipalités.....	—	—	1	—	1	14	2	1	1	10	—	2	32
Particuliers.....	5	—	3	—	66	99	44	25	3	56	29	4	334
Bases d'amerrissage non autorisées													
Ministère des Transports...	—	—	—	—	1	—	—	—	—	15	—	—	16
Municipalités.....	—	—	—	—	—	15	3	2	1	10	—	2	33
Particuliers.....	9	—	—	2	20	16	7	6	4	22	6	—	92
Abandonnées ou inconnues...	17	1	3	4	18	13	12	9	8	16	14	4	119
Aérodromes militaires													
Aviation royale du Canada...	2	1	1	2	3	8	4	1	3	3	4	—	32
Armée canadienne.....	—	—	—	1	—	1	1	—	2	—	—	—	5
Marine canadienne.....	—	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3
Marine américaine.....	1	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1	—	2
Aviation américaine.....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	17	2	19
Total, terrains d'atterrissage	21	2	11	24	107	140	57	171	132	181	38	18	902
Total, bases d'amerrissage	31	1	7	6	106	157	68	43	17	132	50	12	630
Total, aérodromes militaires	3	1	4	3	3	9	5	1	5	3	22	2	61
Total général.....	55	4	22	33	216	306	130	215	154	316	110	32	1,593

Contrôle de la circulation aérienne.—La Division du contrôle de la circulation aérienne du ministère des Transports a pour fonctions principales d'assurer une circulation rapide et ordonnée et de prévenir les collisions d'avions dans un espace aérien contrôlé ainsi que les collisions avec un autre avion ou un obstacle dans la zone de mouvement des aéroports contrôlés. Ces fonctions s'exercent au moyen du service de contrôle d'aéroport, du service de contrôle terminal et du service de contrôle régional. Voici une description de ces services et d'autres services connexes:

Le service de contrôle d'aéroport assure un service de contrôle aux vols effectués dans le voisinage des principaux aéroports civils où le volume et le genre de trafic, les conditions atmosphériques et autres facteurs l'exigent dans l'intérêt de la sécurité. Le service englobe également le contrôle de toute la circulation sur l'aire de manœuvre dans les aéroports. Ce contrôle est réalisé au moyen de communications radiotéléphoniques directes, ou de signaux visuels. Les tours de contrôle sont situés à Whitehorse (Yukon); Fort St. John, Prince George, à Victoria (international), Port Hardy, Abbotsford, Vancouver (international), Pitt Meadows et Kamloops (C.-B.); à Lethbridge, Calgary, Edmonton (industriel) et Edmonton (international) (Alb.); à Saskatoon et Regina (Sask.); à Winnipeg (international) et St. Andrews (Man.); à Lakehead, Windsor, London, Toronto Island, Toronto (international), Buttonville, Ottawa (international) et North Bay (Ont.); à Montréal (international), Cartierville, Québec, Baie-Comeau et Sept-Îles (P.Q.); à Moncton, Fredericton et Saint-Jean (N.-B.); à Halifax (international) et Sydney (N.-É.); à Gander (international); et à St-Jean (T.-N.). On a inauguré un service de contrôle d'aéroport à Saint-Jean (P.Q.) pendant l'Expo 67. Un service du même genre est assuré à Resolute Bay (T.N.-O.) pendant une période de trois mois chaque année.